

## L'insuffisance de capitalisation de 2011 est corrigée et la protection conditionnelle contre l'inflation serait invoquée

**Le 3 juin 2011** – La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario appliquent la protection conditionnelle contre l'inflation dans un plan provisoire visant à corriger l'insuffisance de capitalisation projetée de 17,2 G\$ du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Le plan attend l'approbation finale de la FEO et du gouvernement.

- **Si vous avez pris votre retraite avant 2010, la modification ne vous touche pas.** Votre rente demeurera entièrement protégée contre l'inflation chaque année.
- **Si vous avez pris votre retraite après 2009, la modification fera en sorte que les augmentations annuelles de la rente seront légèrement inférieures à ce qu'elles seraient si une protection complète contre l'inflation était appliquée.**

La FEO et le gouvernement, répondants du RREO, ont également convenu d'apporter deux autres modifications pour corriger l'insuffisance de 2011. Celles-ci, qui n'auront pas de répercussions pour les retraitées et les retraités, sont les suivantes :

- Une augmentation de 1,1 % du taux de cotisation des participantes et des participants actifs, qui s'appliquera progressivement au cours des trois prochaines années.
- La reconnaissance du taux de cotisation actuel comme taux de base permanent.

## Plan pour corriger l'insuffisance de capitalisation de 2011

### LA PROTECTION CONDITIONNELLE CONTRE L'INFLATION SERAIT INVOQUÉE

Cette mesure ne touche que les personnes qui ont pris leur retraite *après* 2009. Elle n'a aucun effet sur celles qui ont pris leur retraite *avant* 2010.

Pendant les trois prochaines années, pour les personnes qui ont pris leur retraite après 2009, une indexation annuelle de 60 % s'appliquera à la portion de leur rente correspondant à leurs services décomptés constitués après 2009. La portion correspondant à leurs services décomptés constitués avant 2010 continuera d'être indexée à 100 % en fonction de la fluctuation annuelle du coût de la vie.

Comme seulement une petite partie des services décomptés est touchée, la baisse de l'indexation d'une personne retraitée après 2009 équivaudra généralement à environ 2 \$ par mois pendant trois ans.

Le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs qui participent au RREO verseront des cotisations supplémentaires équivalentes à l'indexation annuelle totale dont les retraitées et les retraités sont privés.

### LES TAUX DE COTISATION AUGMENTERONT

Les participantes et les participants actifs cotiseront un pourcentage additionnel de 1,1 % de leur salaire au RREO pour aider à combler l'insuffisance de capitalisation de 2011. Cette augmentation sera appliquée graduellement sur trois ans; les participantes et les participants verseront donc 0,4 % de plus en cotisation en 2012 et 0,35 % de plus par année en 2013 et en 2014. Toutes les augmentations de taux entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

Le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs qui participent au régime continueront de verser des cotisations égales à celles des employées et des employés, et ce, selon les nouveaux taux plus élevés.

### RECONNAISSANCE DU TAUX DE COTISATION ACTUEL COMME TAUX DE BASE

Le taux de cotisation actuel est maintenant reconnu comme le taux de cotisation de base permanent. Le changement de taux de base n'a pas d'incidence sur le montant des cotisations des participantes et des participants actifs. Le taux de base est utilisé dans l'évaluation actuarielle pour calculer la valeur estimative des cotisations futures.

L'insuffisance de capitalisation de 2011 est corrigée et la protection conditionnelle contre l'inflation serait invoquée

## Modifications apportées par le conseil du RREO à une hypothèse clé de l'évaluation actuarielle

Le conseil du RREO a revu à la hausse l'hypothèse du taux de rendement utilisé dans l'évaluation actuarielle de 2011, la faisant passer de 3,15 % à 3,25 %, hausse qui a réduit le montant de l'insuffisance. Cette modification a été rendue possible par l'adoption de mesures visant à résoudre l'insuffisance de 2011, qui ont réduit le risque lié à la capitalisation du régime.

L'hypothèse du taux de rendement, aussi appelée hypothèse du taux d'actualisation, joue un rôle crucial dans la prévision de la suffisance ou de l'insuffisance de l'actif dont disposera le régime pour s'acquitter de ses obligations financières futures. Une hypothèse de taux d'actualisation plus faible augmente le coût prévu des prestations, tandis que celle d'un taux plus élevé fait baisser ce coût.

## Pourquoi une correction immédiate de l'insuffisance de 2011

En adoptant des mesures dès maintenant, la FEO et le gouvernement ont corrigé l'insuffisance actuelle; ils déposeront ainsi une évaluation actuarielle auprès de l'autorité provinciale de réglementation en matière de régime de retraite un an avant la date prescrite. La FEO et le gouvernement ont conclu que la prise de telles mesures était avantageuse pour les participantes et les participants, car une détérioration de l'état de la capitalisation du régime est prévue en 2012 en raison des faibles taux d'intérêt, de la comptabilisation des pertes de placement de 2008 et d'autres facteurs.

Un dépôt hâtif évite d'éventuelles modifications plus drastiques qui seraient probablement nécessaires si l'évaluation actuarielle de l'an prochain était déposée

et donne du temps pour de possibles améliorations des facteurs, comme les taux d'intérêt réels, ayant une incidence sur le coût des prestations. Une évaluation déposée auprès de l'autorité de réglementation doit montrer un équilibre entre l'actif et le passif futurs du régime; elle ne peut présenter aucune insuffisance.

La FEO, le gouvernement et le RREO continuent d'analyser ensemble les défis de capitalisation du régime à long terme qui ont pour origine le profil démographique des participantes et des participants, la maturité du régime, l'incertitude de la conjoncture économique et d'autres facteurs. Les trois parties continueront d'étudier les moyens de maintenir le RREO sûr et abordable pendant longtemps.



### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Consultez la section Capitalisation du [www.otpp.com/fr](http://www.otpp.com/fr)
- Accédez aux ressources du [www.capitaliservotrerente.com](http://www.capitaliservotrerente.com)

